

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 907)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL626

présenté par
M. Caure, rapporteur

ARTICLE 22 BIS

I. – À l’alinéa 6, après le mot :

« ou »,

insérer les mots :

« d’acteur ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 9, après le mot :

« ou »,

insérer les mots :

« d’acteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.